

**23FIN05**

GESTION, COMPTABILITE, TARIFICATION

DISTANCIEL

REALISER SON EPRD (ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES) & SON ERRD (ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES)

Contexte

Depuis 2018, l'outil de négociation de ressources passe d'un système budgétaire « à priori » à un système « à postériori » via l'EPRD (Etat prévisionnel des recettes et des dépenses), les logiques de négociation s'inversent et donnent une place prépondérante à l'équilibre « financier » par rapport à l'équilibre « budgétaire »

Objectifs / Compétences visées

- S'approprier le contexte législatif et réglementaire (les points clés de la réforme de la tarification [lois ASV et Loi de Finance de la SS de 2016], impacts sur les financements, mise en œuvre du nouveau décret budgétaire (2016) : la contractualisation pluriannuelle
- Appréhender le contexte et les enjeux de l'EPRD et de l'ERRD, de la tarification à la ressource ou l'inversion des logiques budgétaires
- Comprendre la logique d'élaboration d'un EPRD et d'un ERRD et maîtriser leur montage

Contenu

- L'évolution du cadre législatif et réglementaire du budget prévisionnel
- Présentation de l'EPRD
 - Une inversion de la logique financière ou la tarification à la ressource
 - La section de fonctionnement : le Compte de résultat prévisionnel
 - Aménagement de la présentation des groupes fonctionnels
 - L'absence de reprise de résultats dans le cadre et introduction d'un résultat prévisionnel
 - La Capacité d'autofinancement (CAF) ou l'Insuffisance d'autofinancement (IAF).
 - Une section d'investissement rénovée et articulée avec la notion de fonds de roulement
 - Le fonds de roulement : la nouvelle logique de recherche d'équilibre de l'EPRD
 - Articulation de l'ensemble : l'EPRD Synthétique
- Les documents annexés à l'EPRD
 - Le plan pluri annuel d'investissements de chaque ESMS
 - L'EPRD pluriannuel sur 6 ans ou le PGFPP (Plan global de financement pluri annuel)
 - Le tableau d'activités, le tableau des effectifs, autres annexes
 - Le rapport budgétaire et financier (modèle remis aux participants)
- L'ERRD : composition et construction
 - Tableau de l'activité réalisée
 - Le ou les CRP (principal ou annexes)
 - Le suivi durant l'année, les décisions modificatives, ou transferts de crédits.
 - Les tableaux annexes relatifs à la l'emploi des crédits (frais de personnels, tableau de répartition des charges, tableau des provisions et réserves, etc...)
 - Le rapport d'activité réalisée et financier
 - L'ERRD synthétique, le calcul de la CAF réalisée.
 - Du résultat comptable au résultat administratif, l'affectation du résultat : affectation à un projet (réserves) et porosité du résultat
 - Lien entre l'affectation du ou des résultats avec les fiches actions du CPOM : les résultats : moyens des objectifs.
 - Le bilan financier et les ratios
- Impact sur le calendrier budgétaire
 - Passer d'une négociation réglementée annuelle à une négociation contractualisée volontaire, voire « imposée »
 - Le dialogue de gestion (ou de performance) instauré par les CPOM
 - A l'absence de négociation par l'EPRD, par opposition expresse des tarifs
- Nouveau dispositif, nouvelle organisation en matière budgétaire et financière
 - Retombées sur les délibérations des instances statutairement compétentes

JE M'INSCRIS**Date(s) & Lieu(x)**

7 novembre 2023
Classe virtuelle

Durée

1 j. - 7 heures - 9h00-12h30 - 13h30-17h00

Tarif(s)

299 € - Adhérent
370 € - Non-adhérent

Public

Dirigeants, responsables administratifs et financiers, comptables, contrôleurs de gestion
Groupe minimum de 6 personnes et maximum de 12 personnes

Pré-requis

Il est recommandé d'apporter dans la mesure du possible ses derniers documents (budget, compte administratif et bilan)

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques en classe virtuelle. Cas pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants
Animation en visio-conférence via l'outil Teams ou Zoom
Disposer d'un ordinateur avec connexion audio et vidéo. Note sur l'assistance technique et lien de connexion transmis en amont. Assistance technique et pédagogique

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.
En cours puis en fin de session, des temps de questions/réponses permettent de préciser ces attentes et à l'intervenant.e d'évaluer les acquis.
Une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.
Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.
Une évaluation post formation est adressée au prescripteur afin d'évaluer la progression des stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Intervenant.e

Maud MARTIGNAT, responsable comptabilité/gestion à l'URIOPSS Hauts de France

Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

